

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	61

PRESENTS 51
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 8
ABSENTS 31

Vote Pour : 61
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
16 SEPTEMBRE 2025
Date d’Affichage
16 SEPTEMBRE 2025

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Blaise AZNAR, Max ESCAFFRE à Pascal HEBRARD, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Gwenaél GRANGER à Sébastien CHARRUYER, François JONGBLOËT à Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND à Marie-Claire MATE, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°184_2025
ACTES : 5.7.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale d’Accessibilité

Exposé des motifs

Par délibération n°155-2020 du 23 juillet 2020, la Commission Intercommunale d’Accessibilité (CIA) a été créée en application de la loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances,

la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La composition de cette dernière a été établie par délibération n°138_2023 du 22 mai 2023.

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour missions notamment :

- . De dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- . De recenser les établissements accessibles ou en cours d'accessibilité ;
- . D'organiser le recensement des logements accessibles ;
- . De faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- . D'établir un rapport annuel comportant toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport annuel doit être ensuite présenté en Conseil Communautaire, puis transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Le rapport de l'année 2024 présenté en annexe permet de formaliser l'état d'avancement de l'accessibilité du territoire sur les aspects obligatoires vis-à-vis de la réglementation (services de transports collectifs et intermodalité ; logement ; voirie et espaces publics ; cadre bâti – établissements recevant du public), mais aussi à l'échelle des autres compétences et missions de l'agglomération (petite enfance, enfance, jeunesse, formation, culture, ressources humaines, communication). Ce travail permet également à la CIA d'être un lieu d'échange privilégié afin que les politiques publiques portées par la Communauté d'agglomération soient vectrices d'accessibilité et d'inclusion pour tous les habitants.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation exhaustive lors de la réunion de la Commission Intercommunale d'Accessibilité qui s'est tenue à Técou le 26 juin 2025 ; il a été validé à l'unanimité par ses membres.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°155_2020 du 23 juillet 2020 portant sur l'adoption du Règlement intérieur et création des Commissions intercommunales modifiée par délibération n°165_2022 du 11 juillet 2022,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°138_2023 du 22 mai 2023 relative à la composition de la Commission Intercommunale d'accessibilité,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°86_2025 du 14 avril 2025 relative à la modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité,

Considérant l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du 26 juin 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 2 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **prend acte** du Rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité tel qu'annexé,

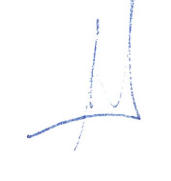
- **autorise** le Président ou son représentant à transmettre ce rapport aux organismes concernés,
- **autorise** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 30 SEP. 2025
- publication - mise en ligne
Le 30 SEP. 2025
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



ID : 081-200066124-20250922-184_2025-DE